

Monsieur le Préfet de la Haute-Loire

La circulaire de M. FILLON datée du 7 juillet 2008 sur l'organisation départementale de l'état Institue le niveau régional en échelon de droit commun du pilotage des politiques publiques de l'Etat et le niveau département celui de sa mise en œuvre.

Cette réforme affiche son objectif : réduire les coûts de fonctionnement. Pour cela, le département devrait être organisé à partir des besoins prioritaires de la population !

Or, les agents des impôts comme les autres fonctionnaires, leurs organisations syndicales et l'immense majorité de ce pays sont attachés au maintien d'un service public de l'Etat, fondement de la République laïque et indivisible, qui le considèrent comme l'un des acquis historiques de la nation française, au même titre que la sécurité sociale ou l'existence du code du travail, tels qu'ils furent obtenus au sortir de la 2ème guerre mondiale.

Ce sentiment est d'autant plus vif et partagé que la situation internationale, marquée par de très graves bouleversements financiers, renforce le besoin de détenir une fonction publique d'Etat forte, garante de la protection de tous les citoyens, quels qu'ils soient et en tout point du territoire national.

La destruction de milliers d'emplois publics, la réduction massive des moyens de fonctionnement conduisent les services à ne plus pouvoir répondre aux besoins de la population, qu'il s'agisse de la santé, de l'instruction, de la protection des risques, du logement, de la protection des familles et de la jeunesse et de la mise en œuvre de l'aménagement du territoire.

Le désengagement de l'Etat livre ainsi l'ensemble des droits fondamentaux au marché privé, paieront ceux qui pourront....

Les fonctionnaires et leurs familles, à qui on ne cesse de répéter qu'ils doivent « coûter moins cher » et à qui on impose depuis des années des restrictions salariales, voient l'Etat verser des milliards pour « sauver le système bancaire ». L'Etat ne peut financer la santé ou les retraites, mais il peut financer les pertes bancaires !

Rien ne justifie que se poursuive le démantèlement de la fonction publique et que l'acquis républicain soit ainsi livré aux directives européennes qui exigent la fin des « monopoles publics ».

L'urgence est au rétablissement de l'action publique de l'Etat dans tous les domaines.

Nous demandons le maintien du statut général de la fonction publique de l'Etat avec l'augmentation générale des salaires et la création de tous les postes nécessaires au maintien des missions que nous exerçons.

Nous nous opposons aux « dépeçages », délocalisations et externalisations des services locaux de l'Etat.

Nous demandons l'abandon de la loi sur la mobilité dans la Fonction Publique qui fait partie de la **RGPP**. Elle devrait être votée ces jours ci à l'Assemblée Nationale, et elle a vocation à servir de base pour la casse des statuts de la Fonction Publique.

Dernièrement les élus du Conseil Général de la Haute-Loire ont produit 2 vœux qui vont dans ce sens, l'un est pour le maintien intégral des services de La Poste sur tout notre territoire et l'autre exige le maintien et la remise en état de la ligne **SNCF Clermont-Fd/Nimes**.

VŒU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE EN FAVEUR DU MAINTIEN DU RESEAU DE LA POSTE

Dans le cadre de l'aménagement du territoire, le maintien des services publics est une nécessité absolue tant au plan économique que social.

C'est particulièrement le cas pour un département rural comme la Haute-Loire et le service de proximité par excellence qu'est La Poste. A ce jour, La Poste en Haute-Loire, ce sont 115 points de contact. Or, une vingtaine de bureaux sont menacés de fermeture au seul motif de rentabilité, ce qui est en totale contradiction avec la mission de service public dévolue à La Poste, notamment dans les zones de revitalisation rurale. Nous craignons, par ailleurs, qu'il ne s'agisse là, que d'une première étape vers le démantèlement plus large de la présence postale sur nos territoires ruraux dès lors que la distribution du courrier sera soumise aux règles de la concurrence et le capital de La Poste ouvert aux investisseurs privés.

Nous demandons donc, le gel immédiat de cette politique de fermeture et qu'en l'occurrence, la solidarité nationale s'exprime enfin en faveur de nos territoires ruraux. Bref, que, pour une fois, l'intérêt porte à l'humain et, au long terme, prime sur les seules considérations financières et à court terme.

Le groupe socialistes et apparentés : René Aubujoux ; Nicole Chassin ; Gérard Convert ; Jean Claude Ferret ; Jean Noël Lhéritier ; Marc Liabeuf ; André Nicolas ; André Raveyre.

VŒU DU CONSEIL GENERAL DE LA HAUTE-LOIRE

CONTRE LA FERMETURE DE LA LIGNE DES CEVENNES CLERMONT-FD/NIMES

A l'occasion de la session de ce vendredi, les conseillers généraux ont pris connaissance des informations en leur possession concernant les annonces de fermeture temporaire et de risques de fermeture définitive de la liaison ferroviaire CLERMONT-FERRAND/NIMES.

Le Conseil Général de la Haute-Loire :

- Affirme son attachement à cette ligne dans son intégralité de CLERMONT-FERRAND/NIMES.
- Rappelle l'importance qu'elle représente dans les liaisons Massif-Central/ régions Languedoc-Roussillon et Méditerranée, pour les voyageurs, le fret et le tourisme.
- Constate que les raisons de sécurité invoquées sont la conséquence d'un entretien déficient constant de la voie ferrée et des ouvrages.
- Demande à RFT que lui soient communiquées, sans délai, des informations sur l'état de la situation et les prévisions d'engagement de travaux pour, d'une part, éviter l'insécurité, d'autre part, pérenniser l'existence de tous les trafics ferroviaires, voyageurs, fret, tourisme.
- S'oppose à toute suspension, même ponctuelle, sur le tronçon Langeac-Langogne.
- Souligne l'antériorité historique de cette ligne dont le caractère, unique en France, représente un patrimoine humain et architectural d'une très grande qualité.
- Propose que soient entreprises les demandes d'inscription de ce patrimoine comme grand site par reconnaissance nationale ou européenne.

(Vendredi 17/10/2008)